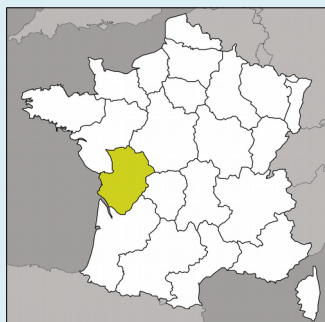


# Contrat Natura 2000 de restauration d'un milieu aquatique pour permettre la nidification de *Sterna hirundo* (Gestion des espèces / Basse Vallée du Var)

## Identité du site Natura 2000



**Localisation :** Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Alpes-Maritimes

**Superficie :** en ha ou km<sup>2</sup>

**Nb de communes :** 15

**Pressions identifiées :**

Piétinement, surfréquentation, urbanisation



## MOTS CLES - Conserver les mots clés se référant à l'action

Milieu(x) concerné(s)	Type(s) d'actions
<input type="checkbox"/> Milieux marins	<input type="checkbox"/> Gestion des habitats
<input type="checkbox"/> Milieux littoraux	<input type="checkbox"/> Gestion des espèces
<input type="checkbox"/> Milieux aquatiques continentaux	<input type="checkbox"/> Gestion des activités
<input type="checkbox"/> Milieux humides	<input type="checkbox"/> Données et connaissances
<input type="checkbox"/> Milieux ouverts	<input type="checkbox"/> Stratégie et planification
<input type="checkbox"/> Milieux boisés	<input type="checkbox"/> Financement et appels à projets
<input type="checkbox"/> Milieux souterrains	<input type="checkbox"/> Formation
<input type="checkbox"/> Milieux agricoles	<input type="checkbox"/> Coopération et partenariats
<input type="checkbox"/> Zones bâties, sites industriels et autres milieux artificiels	<input type="checkbox"/> Droit et contrôle
<input type="checkbox"/> Autres (complexes d'habitats)	<input type="checkbox"/> Communication et sensibilisation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Recherche et développement

Activité(s)	Groupe(s) d'espèces
<input type="checkbox"/> Agriculture, foresterie, pêche professionnelle	<input type="checkbox"/> Mammifères
<input type="checkbox"/> Aménagement du territoire et urbanisme	<input type="checkbox"/> Oiseaux
<input type="checkbox"/> Politique & gouvernance	<input type="checkbox"/> Amphibiens et reptiles
<input type="checkbox"/> EEDD	<input type="checkbox"/> Escargots et autres mollusques
<input type="checkbox"/> Gestion d'espaces naturels	<input type="checkbox"/> Poissons
<input type="checkbox"/> Sports et loisirs	<input type="checkbox"/> Crabes, crevettes, cloportes et mille-pattes
<input type="checkbox"/> Industries	<input type="checkbox"/> Insectes et araignées
<input type="checkbox"/> Transport et infrastructures	<input type="checkbox"/> Plantes, mousses et fougères
	<input type="checkbox"/> Champignons et lichens
	<input type="checkbox"/> Autres

## Contexte de l'action

L'action se déroule dans la basse vallée du Var, la plus importante zone humide littorale de la Côte d'Azur. Ce site Natura 2000 inscrit au titre de la Directive oiseaux concerne le lit mineur du fleuve endigué et s'étend de l'embouchure du Var jusqu'à la confluence avec la Vésubie,

pour une superficie de 642 hectares. Il se compose de milieux naturels rares dans le département : vasières, roselières, ripisylves, bancs de galets et eaux libres. La présence de ces milieux le rend très attractif pour les oiseaux d'eau : plus de 200 espèces d'oiseaux fréquentent le site, dont 52 d'intérêt communautaire. Il représente une étape importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs au printemps et à l'automne, un site d'hivernage et/ou de nidification pour certains oiseaux d'eau notamment la *Sterna hirundo*. D'autres espèces emblématiques fréquentent le site pour s'alimenter : *Falco peregrinus* et *Bubo bubo*. Cette attractivité est menacée par l'anthropisation, le site étant situé sur une zone très urbanisée, il est bordé par l'aéroport de Nice Côte d'Azur et le centre commercial CAP 3000 qui ne cesse de s'étendre. L'intérêt de ce site pour la nidification des espèces d'oiseaux est menacé par une fréquentation humaine non maîtrisée (divers sports comme le canoë, le kayak, le paddle etc., mais aussi le braconnage ou la divagation dans le lit du fleuve). Selon le gestionnaire du site, le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE), une hausse de la fréquentation humaine non autorisée sur le secteur aval au niveau de l'embouchure du Var est régulièrement constatée et présente des impacts sur la biodiversité exceptionnelle de cet espace. En effet, l'estuaire du Var, la zone la plus sensible du site est très fréquentée malgré l'interdiction d'y pénétrer réglementée par deux arrêtés de protection de biotope signés en 2019.

## Présentation de l'action

### **Enjeux et objectifs**

L'action a comme objectif de restaurer le milieu afin de permettre la nidification de *Sterna hirundo* sur des îlots de galets à l'embouchure du fleuve. Cette action avait été initiée par le Département des Alpes maritimes, le précédent gestionnaire, et a été reprise par le SMIAGE, gestionnaire du site Natura 2000 depuis 2017. Elle a été initiée afin de faire face au risque d'une perte de biodiversité du fait que la ripisylve se referme progressivement chaque année. En effet, au vu de la forte sédimentation causée par un déficit du transport solide, une végétation importante s'est développée et les milieux se ferment. Avec la fermeture des phragmitaies, les conditions d'accueil pour l'avifaune patrimoniale sont ainsi dégradées. Ainsi, chaque année depuis 2017 le SMIAGE réalise un contrat Natura 2000 et fait une demande de subvention pour mener deux actions dans ce sens-là :

- Action n° 1 du DOCOB = Entretien la végétation des îlots et veiller à conserver leur déconnexion des berges
- ACTION n°3 du DOCOB = Réaliser des interventions dans les roselières du secteur 4

Les travaux de faucardage sur cette zone permettent la réouverture du milieu, la régénération de la roselière et la création de zones humides favorisant la circulation de l'eau dans les phragmitaies. Les ligneux sont éliminés. Cette action permet ainsi une redynamisation des roselières sur ce secteur propice aux espèces patrimoniales présentes sur le site.

**Type d'action :** Action visant au bon état de conservation

**Dates :** 2019-2020

### **Sites Natura 2000 concernés**

> Basse vallée du Var

### **Habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés par cette action**

Oiseau visé à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil  
A193 - *Sterna hirundo*

## Description détaillée

Dates	Étapes et réalisations mises en œuvre	Outils et données mobilisés
2010	Validation du document d'objectif du site Natura 2000 "Basse vallée du Var"	Concertation ; outils réglementaires et techniques
2010 - 2016	Gestion du site Natura 2000 "Basse vallée du Var" par le Département des Alpes maritimes	Concertation ; outils réglementaires et techniques
2017-2018 2018 -2019	Gestion du site par le SMIAGE à partir de 2017 Mise en oeuvre des deux premiers contrats Natura 2000 par le SMIAGE sur le site "Basse vallée du Var"	Concertation ; outils réglementaires et techniques
2019-2020	<p>Mise en oeuvre du troisième contrat Natura 2000 par le SMIAGE sur le site "Basse vallée du Var"</p> <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mois de mars : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'une fiche projet</li> <li>• Envoi de cette fiche à la DREAL pour avis et conseils</li> <li>• Montage du dossier de demande de subvention</li> </ul> </li> <li>- Mois de mai : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi du dossier de subvention à la DDTM 06</li> <li>• Validation du dossier</li> <li>• Instruction de la demande de subvention par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)</li> </ul> </li> <li>- Mois de septembre <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avis définitif</li> </ul> </li> <li>- Mois de décembre – février : réalisation des travaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion technique pour programmer le contenu des travaux</li> <li>• Réalisation des travaux</li> </ul> </li> <li>- Mois de mars – septembre <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée de <i>Sterna hirundo</i>, parade, reproduction et apprentissage des petits avant envol</li> </ul> </li> <li>- Mois de juin – juillet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivis naturaliste et social du site par un stagiaire : surveillance quotidienne de la fréquentation humaine et de l'état de la colonie de sternes</li> </ul> </li> <li>- Mois d'août – septembre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes de solde</li> </ul> </li> </ul> <p>Méthode suivie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En régie : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ débroussaillage à l'aide d'une débroussailleuse à chenilles</li> <li>◦ descente en rappel et débroussaillage manuel pour les zones en eau et les îlots</li> <li>◦ défrichage : taille des arbres les moins bien portants</li> <li>◦ arrachage des racines des plantes invasives</li> </ul> </li> </ul>	Concertation ; débroussailleuse à chenilles ; débroussailleuse manuelle

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ visite du chantier par l'animatrice Natura 2000</li> <li>• Collecte de déchets avec des bénévoles de l'hôtel Marriott et l'association The animal Fund, sur la zone avant l'arrivée de <i>Sterna hirundo</i> : 1,5 T de déchets ramassés</li> <li>• Communication : articles et photographies via le site internet du SMIAGE, intervention dans les classes (primaires, collèges et lycées)</li> </ul>	
--	---	--

## Illustrations

État initial du secteur 4 au 05 décembre 2019



État final du même secteur en février 2020 après la réalisation des interventions dans les roselières



## Animation

Contrat Natura 2000 de restauration d'un milieu aquatique pour permettre la nidification de *Sterna hirundo*

Date de rédaction de la fiche : 2020

L'opération est pilotée par le SMIAGE, coordonnée par l'animatrice Natura 2000 et réalisée en régie par l'équipe technique du SMIAGE. Le rapporteur scientifique du site, M. Maurice BOET, est consulté chaque année lors de la réunion technique afin de définir les actions à effectuer.

## Partenaires du projet

Partenaires	Spécificités
Ligue de protection des oiseaux (LPO)	Partenaire technique : réalisation des suivis
Acteurs socio-économiques : Aéroport de Nice Métropole, CAP 3000 et les clubs d'activités nautiques	Partenaires techniques
DREAL, DDTM 06	Partenaires technique et financier

## Évaluation et suivi de l'action

### Modalités de suivi

L'action est suivie annuellement en régie par un stagiaire. Il est chargé d'observer quotidiennement de juin à juillet la fréquentation humaine du site d'une part et d'autre part l'état des sternes. En complément de ce suivi qualitatif, un suivi naturaliste et quantitatif est réalisé par la LPO depuis 2010. Il a été constaté une augmentation de la population de *Sterna hirundo* entre 2016 et 2018, une baisse en 2019 : de 345 couples à 230 couples observés sur le site.

### Coût de l'opération et financement

Projets	Coût	Financeurs	Hauteur
Contrat Natura 2000	13 000 €	Natura 2000 (UE et Etat)	100 %

## Bilan de l'action

Points forts et clés de réussite	Limites, difficultés rencontrées
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réouverture du milieu</li> <li>➤ Lutter contre la fermeture du milieu qui se met en place rapidement chaque année : environ 6 mois pour que le milieu devienne une forêt</li> <li>➤ Accueillir et préserver la biodiversité du site pendant la période de nidification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Difficulté avec les demandes de subvention et de paiement : chronophage et complexe</li> </ul>

## Perspectives

L'objectif est de répéter cette action annuellement.

### Actions en cohérence avec cette action Natura 2000

Parallèlement à cette action, au minimum 3 collectes de déchets sont réalisées chaque année sur le site, avec l'aide de bénévoles de divers horizons (scolaires, entreprises, particuliers, associations etc.). Des animations pédagogiques sont également réalisées sur les berges du Var et dans les écoles de Saint Laurent du Var et Nice. De plus, le SMIAGE mène des actions de gestion de la fréquentation et

de surveillance du site : 36 panneaux pédagogiques Natura 2000 ont été posés pour rappeler la réglementation en vigueur et présenter la biodiversité du site. Une surveillance du site a également été mise en place.

### **Transposabilité de la démarche**

Cette démarche est facilement transposable sur d'autres sites Natura 2000 qui présentent une ripisylve riche en biodiversité.

### **Conseils pour la réalisation d'une action similaire**

L'animatrice Natura 2000 conseille de bien réfléchir l'action en amont et notamment de se questionner sur les espèces présentes sur le site et sur les impacts positifs et négatifs que l'entretien pourrait avoir sur cette biodiversité.

## [Pour aller plus loin](#)

### **Documents complémentaires**

Site Internet du SMIAGE : <https://www.smiage.fr/>

Lien internet du site internet INPN concernant le site Natura 2000  
<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9312025/tab/especes>

### **Contact**

Apolline QUINARD

Fonction : Chargée de mission Natura 2000 Basse Vallée du Var et Gorges de la Siagne

Adresse mail : [a.quinard@smiage.fr](mailto:a.quinard@smiage.fr)

Numéro de téléphone : 04.89.08.96.55